

• Formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante

- Arrêté du 23 Février 2012, SOUS SECTION 4 destiné aux personnes susceptibles de libérer des fibres d'amiante

CONTENU DU PROGRAMME*

- Caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé
- Exigences réglementaires relatives à l'interdiction de l'amiante et prévention du risque amiante
- Produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante
- Méthode de travail et procédures opératoires recommandées
- Les équipements de protection collective
- Les consignes d'hygiène dans les bases de vie
- Les équipements de protection individuelle
- Durées maximales d'intervention en zone confinée
- Procédure de conditionnement d'étiquetage de stockage et d'évacuation des déchets 10 gestion de situations d'urgence ou situations anormales
- Opération spécifique à l'activité pouvant libérer des fibres d'amiante
- Principe de ventilation et de captage des poussières à la source
- Maîtrise des procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante
- Maîtrise du mode opératoire

* Contenu du programme adapté au public (Opérateur de chantier, encadrement de chantier, encadrement technique)



ASE FORMATION



Durée :

Encadrement technique – 5 jours
Encadrement de chantier – 5 jours
Opérateur de chantier – 2 jours
Cumul des fonctions – 5 jours

Public :

Encadrement technique
Encadrement de chantier
Opérateur de chantier
Cumul des fonctions

Animateur

Equipe technique ASE et/ou formateurs partenaires

Coût HT (5 jours) : 1 200 € *

Coût HT (2 jours) : 500 € *

Coût HT (1 jour) : 250€ *

* TVA Non applicable , article 293 B du CGI